

Rapport de commission au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur le préavis no 22 du 21 août 2007 concernant une demande d'investissement supplémentaire de fr.96'656.15 pour les travaux des étapes 1 et 2 entrepris au stade de football

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission a siégé à l'Hôtel de Ville le 11 septembre 2007. Elle était composée de Madame Sarah Winteregg et de Messieurs Stéphane Balet, Martin Baragano, Pedro Camps, Charles-Eugène Mouquin, Etienne Mutrux, Alain Willommet, Bexhet Halimi, Jean-David Chapuis, désigné rapporteur.

Egalement présents, Messieurs Jean-Daniel Carrard et Paul-Arthur Treyvaud, Municipaux, Markus Baertschi, chef de service URBAT, Norman Piller, architecte, Jean-François Sutterlet, URBAT qui nous ont donné des compléments d'information pour une meilleure compréhension de ce préavis.

Les travaux réalisés ont été entrepris dans l'urgence. Suite à la promotion d'Yverdon-Sport en Super League, la SFL (Swiss Football League), ainsi que l'ECA, ont exigé toute une série de travaux pour la mise en conformité du stade municipal.

Monsieur Jean-François Sutterlet nous a détaillé les quelques points les plus couteux retranscrits dans la communication C/7 de juillet 2006 (et non 2007, comme indiqué dans le préavis):

1. Des clôtures supplémentaires ont dû être posées pour le cloisonnement des spectateurs visiteurs.
2. Une conduite (sur env. 40m) a été changée lors de la transformation de la buanderie en WC, l'ancienne conduite ayant un diamètre nettement insuffisant pour des WC.
3. Il a fallu mandater une maison pour le nettoyage, car le délai était insuffisant pour que les services de la Commune puissent s'en charger.
4. Lors de la deuxième étape des travaux (novembre-janvier), des travaux complémentaires dus au gel et à la neige ont été réalisés.
5. L'alimentation de l'éclairage de secours était prévue dans les tubes existants. Ils se sont révélés inutilisables. Les terrassements étant faits, il a fallu refaire des fouilles dans les fonds qui venaient d'être terminés pour poser de nouveaux tubes.
6. Un petit couvert en tôle pour la sono a été posé alors qu'une simple bâche était prévue.
7. La réserve de frs 25'000.- pour "divers et imprévus" était certainement sous-estimée pour un crédit d'une telle valeur et des travaux entrepris en hiver.

Il est aussi ressorti que le montant de frs 10'000.- bloqué dans l'attente de la mise à niveau de l'éclairage, selon la proposition contractuelle, reste en suspend. La société SILL est toujours à la recherche d'une solution pour arriver aux normes demandées.
Le remplacement des déflecteurs est envisagé.

De plus, plusieurs des travaux exigés par la SFL (cabine pour la sécurité dans l'angle de la tribune...) n'ont jamais servi!

La Commission tient à faire remarquer que la plupart de ces travaux ont été entrepris afin que le stade municipal soit conforme aux exigences de la SFL et puisse recevoir des matchs de Super League jusqu'en juillet 2008. De nouvelles normes entreront en vigueur à cette date (stade de 10'000 places assises et couvertes) ce qui ne permettra plus d'accueillir de telles rencontres.

Une 3^{ème} étape est d'ores et déjà prévue et sera présentée très prochainement au Conseil. Elle se consacrera essentiellement à l'amélioration de l'équipement de base. Nouveaux vestiaires et locaux annexes pour le service d'entretien.

Finalement, la Commission relève le fait que sa compréhension concernant les intérêts intercalaires n'est pas totale. Elle souhaite que la Commission des finances puisse renseigner le Conseil à ce sujet.

En conclusion:

Beaucoup de travaux ont dû être entrepris avec l'obligation de suivre les exigences de la SFL. Les normes appliquées avaient un coût certain qui ont permis de mettre le stade municipal en conformité pour accueillir des rencontres de Super League.

Une participation de frs 20'000.- de la part d'Yverdon-Sport (FC Romandie) est en attente de versement, ainsi qu'une participation du Fonds pour le sport d'environ 30% (sur le montant total des travaux lors de la présentation du décompte final) ce qui permettra de diminuer cette charge financière.

Finalement la Commission demande à la Municipalité que, lors de la réalisation de l'étape 3, les rénovations et/ou modifications soient réalisées en fonction des besoins de tous les utilisateurs du stade municipal (équipes de foot juniors, école de foot, féminines, etc...) afin que les améliorations effectuées bénéficient au plus grand nombre.

Au vu de ce qui précède, la commission à 8 voix pour et une abstention décide, Messieurs le Président, mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter:

l'article 1. amendé: Un crédit d'investissement additionnel de fr. 96'656.15, venant en supplément du crédit d'investissement de fr.830'000.-déjà voté par le Conseil communal le 3 novembre 2005 pour divers travaux à entreprendre au Stade *Municipal* (préavis n°37 du 10 octobre 2005), est accordé à la Municipalité.

L'article 2. inchangé.

Le rapporteur